



## Conseil d'administration du 18 juin 2020

Délibération n° 2020/16

**Objet : Approbation de la demande d'exonération de loyer pour la SARL « Les Folies du Roy ».**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de revaloriser un commerce et des logements en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Vu la demande d'exonération de loyer de Monsieur et Madame Roy, gérants de la Boulangerie « Les Folies du Roy »,

Vu l'accord de la commune de consentir, exceptionnellement, à une exonération de loyer d'un montant de 1 621,34 € HT pour une durée d'un mois.

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la demande d'exonération d'un mois de loyer d'un montant de 1 621,34 € HT soit 1 945,61 € TTC de Monsieur et Madame Roy pour la SARL « Les Folies du Roy », s'agissant d'une mesure exceptionnelle.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique et financière de cette exonération.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le  
**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

**25 JUIN 2020**

**COURRIER ARRIVÉ**